Compte rendu de la CAPD du 8 novembre 2016

Le DASEN annonce que cette CAPD promotion risque d'être la dernière sous cette forme. Effectivement, les nouvelles modalités d'avancement issues du PPCR devraient rentrer en vigueur l'année prochaine.
Le DA**SEN** répond à quelques points soulevés par les déclarations :

- **Inspection :**

L'observation de la classe ne suffit plus à évaluer les compétences d'un enseignant car son métier a changé. Ce changement n'est ni facile pour les enseignants ni pour les IEN. Par contre, il est inadmissible qu'un rapport d'inspection mette 8 mois à arriver. C'est le sens de notre rénovation de l'inspection. Concernant les retards d'inspection et notamment ceux de la circonscription de Tyrosse, des dispositions ont été prises avec le renfort de 2 IEN de circonscription voisine.

Les élus SNUipp-FSU *demandent où en est le bilan de ce dispositif d'inspection. Ils rappellent que c'est à l'administration de fournir le temps et les moyens à l'enseignant pour améliorer sa pratique .Ils soulignent qu'à l'heure actuelle, il n'existe ni formation initiale ni continue sur les relations avec les partenaires de l'école (parents, élus, agents péri-scolaires, personnels d'instituts de santé...).*

L'IEN adjoint indique que pour améliorer leurs pratiques , les collègues peuvent faire appel aux conseillers pédagogiques. Il s'inquiète que certains collègues ne prennent pas en compte les remarques faites lors de l'inspection. Il cite l'exemple de proposition de lectures faite à un collègue pour améliorer sa pratique sans que celui-ci n'y prête attention entre les 2 inspections.

Les élus du SNUIpp-FSU *qu'à ce sujet les 9 heures de FOAD pourraient être utilisées pour la lecture d'ouvrages pédagogiques.*

- **Plan de formation :**

Les élus SNUipp-FSU *dénoncent également les difficultés pour s'inscrire au plan de formation : plan de formation compliqué, aucune date et aucun lieu précisé, certaines formations complètes dès le premier jour d'ouverture du serveur…*
Certains collègues sont obligés de se déplacer hors de leur circonscription après la classe pour certaines animations pédagogiques. Il vaudrait mieux faire déplacer les formateurs plutôt que les collègues dans ces cas là car l'administration met ces collègues en situation accidentogène.

Le DASEN explique que cette année une priorité a été donnée sur le nouveau cycle 3 et que 245 formations sont proposées cette année et qu'il est impossible d'aller plus loin au regard du potentiel de formateurs disponibles.

Les élus SNUipp-FSU *rappellent qu'ils dénoncent depuis plusieurs années la pénurie de formateurs sur notre département.*

Le DASEN reconnaît ce fait mais espère que sur les 91 MAT de cette année, beaucoup s'orienteront vers des postes de formateurs en postulant au CAFIPEMF.

Les représentants des personnels *rappellent qu'il faudrait certainement une revalorisation pour mieux reconnaître les collègues qui exercent ces missions.*

Concernant le peu de place sur certaines animations, l'administration précise le souhait des formateurs de travailler en petits groupes.

Concernant la formation plus spécifique des T1 :

Ils devront faire 12 heures en poursuite de formation : 9 heures auront lieu à l'ESPE (date non encore connue) et 3

heures dans leur circonscription.

Ils devront également participer à la réflexion sur le projet d'école (6heures).

- **Avancement :**

Mise à part une petite interrogation sur le barème d'un collègue, sans incidence, le projet de l'administration est approuvé par les élus du personnel.

- **Bilan du remplacement :**

L'administration précise que sur les mois de septembre et octobre, nous sommes à presque 100% de remplacement. Le secrétaire général rappelle qu'ils ont bien fait de stabiliser les TRB pendant 5 ans et que cela porte ses fruits.

- **Temps partiels et APC :**

Les représentants des personnels *demandent à l'administration quelle démarche à suivre pour des collègues à temps partiel ne pouvant faire le temps d'APC (exemple d'un collègue travaillant à mi-temps avec 1 ou 2 jours à 6h d'enseignement).*
Après plusieurs débats, le DASEN penche pour la solution suivante : les collègues, avec l'accord de l'équipe de l'école de rattachement, peuvent se proposer en Plus de Maître que de Classe certains mercredi matin à la place des heures d'APC non faites car ce sont des heures/élèves.

- **Obligation de présence du directeur pendant les heures d'enseignement en langue d'origine (dispositif ELCO) :**

L'IEN en charge du dossier rappelle que si la personne effectuant ces heures d'enseignement ne doit pas se retrouver seule dans l'école, la présence du directeur n'est pas obligatoire. Cela peut-être un personnel territorial.

- **Psychologues scolaires :**

Pour les secteurs sans psychologue scolaire, les demandes d'aides doivent être envoyées à l'IEN, mais doivent uniquement concerner les élèves orientables. Ces demandes seront traitées par des psychologues scolaires d'autres secteurs. Leurs frais de déplacements seront abondés en fonction.

- **Exéats refusés :**

Les représentants des personnels *s'interrogent sur les refus systématiques d'exéat vers les Pyrénées Atlantiques.*

Le secrétaire général précise qu'il y a exéat que s'il y a une possibilité d'échange. Ce qui n'a pas été le cas. De plus le département 64 est en surnombre avec 50 enseignants en trop. Un seul exéat a été accordé pour les Pyrénées orientales.

Les représentants des personnels *déplorent ces refus systématiques d'exéat vers le 64. C'est un mauvais signe envoyé aux collègues.*

- **PEMF et ISAE:**

Le DASEN explique que cette année, afin de rendre service à l'administration, les PEMF du département ont accepté d'exercer leurs fonctions à 50 %. Mais ils continueront de toucher 75% de l'ISAE comme l'année précédente.

Les élus SNUipp-FSU *estiment que ces collègues devraient touchés l'intégralité de l'ISAE quoiqu'il arrive. C'est un manque de reconnaissance de leur travail.*

Le DASEN termine cette CAPD en informant les élus du personnel de l'absence de l'IEN de la circonscription de Mimizan pour des raisons de santé. Un conseiller pédagogique va effectuer l'intérim. Un appel à candidature sera fait pour remplacer ce CPC.

Damien Delavoie, Cathy Laffargue, Véronique Lafon, élus du SNUipp-FSU à la CAPD